

Rapport de jury

Recrutement sans concours d'adjoint administratif

Président : Monsieur Gwendal THIBAUT
Vice-présidente : Madame Christine REVOL

SESSION 2018

Sélection sur dossier : le jeudi 29 mars 2018
Epreuve orale d'admission : le mardi 15 mai 2018
Nombre de postes : 17 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
909	634	52	17	8

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Ces recrutements sans concours concernent des emplois ne requérant pas de qualification particulière et s'adressent aux agents non titulaires et aux candidats extérieurs à l'administration.

- Aucune condition de diplôme

Les épreuves :

Les candidats établissent un **dossier de candidature** comportant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen de l'ensemble des dossiers de candidatures déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement. La commission procède à la sélection des candidats.

Les candidats sélectionnés sont convoqués à un entretien.

L'épreuve d'entretien débute par une courte présentation du candidat d'environ 5 minutes, suivie de questions et de mises en situation visant à apprécier les capacités professionnelles, les motivations et compétences du candidat pour exercer les fonctions d'adjoint administratif.

Durée : 20 minutes

Les candidats :

Statistiques concernant les dossiers reçus :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	808
Hommes	101

Statistiques des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	47
Hommes	5

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
11	18	14	9

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Épreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10 < 15	Note ≥ 15	Moyenne
Entretien avec le jury	7	7	21	17	13,71

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	16
Hommes	1

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
4	4	5	4

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	6
Hommes	2

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans	30 ans et -
3	4	1	-

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :1) Indications des attentes du jury sur la forme du dossier :

Les membres du jury ont relevé quelques erreurs récurrentes sur la présentation de la lettre, notamment concernant le destinataire.

La forme s'avère contrastée selon les compétences rédactionnelles et informatiques du candidat mais on dénombre encore trop de fautes d'orthographe ou de grammaire (rédhibitoires).

2) Indications des attentes du jury sur le fond du dossier :

De manière générale, si les CV sont correctement rédigés, les candidats gagneraient à mettre en avant les compétences qu'ils maîtrisent.

La lettre de motivation pose plus de difficultés. Elle se résume trop souvent à une reprise succincte des éléments du CV.

Il convient de rappeler aux candidats que la lettre de motivation ne doit pas être une simple lettre d'accompagnement du CV, mais doit permettre d'appréhender la démarche du candidat.

Elle demande à être travaillée davantage. Trop souvent généraliste, elle ne met pas suffisamment en perspective la candidature dans le contexte spécifique des missions qui seront ensuite confiées à un agent de la fonction publique au sein de l'éducation nationale et ne permet pas de dégager la plus-value du candidat notamment compte-tenu de ses compétences et de ses motivations.

L'EPREUVE D'ADMISSION :1) Éléments d'évaluation de l'épreuve orale :

Les candidats ont répondu pour la majorité à l'exercice demandé. Ils ont bien préparé dans l'ensemble leur oral mais il est noté, pour certains candidats, un problème de gestion du stress qui les déstabilise et les met en difficulté. Ce paramètre, même s'il est moins flagrant que l'année antérieure, reste néanmoins prégnant.

2) Présentation :

Le jury rappelle que les candidats ont 5 minutes pour faire leur présentation.

Dans l'ensemble, pour les meilleurs candidats, le jury a noté une bonne préparation (respect du temps, exposés construits qui reflètent bien les compétences acquises) même s'il a parfois perçu un manque de fluidité.

D'autres candidats, en revanche, n'avaient pas du tout préparé leur oral et n'avaient pas de plan de présentation ce qui rendait leur exposé confus voire incompréhensible et dépassant parfois le temps de présentation imparti.

Il est conseillé aux candidats de répéter cette présentation si possible devant un public pour gagner en aisance et de réduire le stress. Les présentations apprises par cœur sont également déconseillées.

Le jury invite les candidats à mettre en avant les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches et des missions qui pourraient leur être confiées comme adjoint administratif dans les différentes structures de l'Education Nationale en les illustrant le cas échéant par un bref exemple et à démontrer en particulier leur polyvalence. C'est pourquoi, le jury invite les candidats à bien se renseigner sur toutes les possibilités d'affectation et à ne pas se focaliser sur les postes qu'ils auraient occupés en tant que contractuels. Il convient enfin de ne pas être répétitif en particulier dans le cadre d'une présentation chronologique souvent peu dynamique.

3) L'échange :

Si les connaissances de certains candidats sur le système éducatif ont été appréciées par les membres du jury ainsi qu'en comptabilité, il est noté un manque de connaissance de base sur les acteurs, sur les structures ainsi que sur les droits et devoirs du fonctionnaire alors que les candidats aspirent à intégrer ce ministère.

On note également pour les candidats actuellement contractuels, un manque de curiosité pour ce qui se passe dans leur environnement professionnel proche voire sur leur pratique actuelle avec parfois une méconnaissance inquiétante de la réglementation. Quelques manques sur les chantiers en cours à l'éducation nationale. L'actualité étant dense, il est important de se tenir informé.

Pour autant, il convient de rappeler qu'il n'est pas demandé une connaissance encyclopédique très fine du système mais que le jury est à la recherche de candidats qui maîtrisent un certain nombre de savoir-être et de compétences ou qui sont capables de les acquérir rapidement.

Le président du jury,

Gwendal THIBAULT
Secrétaire général adjoint
Rectorat de l'académie de Grenoble